



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

**Affaire n° 22-20231127**

**Travaux d'aménagement de diverses voies – 2<sup>e</sup> procédure  
Lot n° 3 – Travaux d'aménagement des trottoirs et  
réseaux des rues Jules Bertaut et Fidélio Robert  
Avenant n°1 au marché de travaux n° 2022/37**

#### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

28 novembre 2023

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

#### Date de convocation

le 21 novembre 2023

#### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 37
- représentés : 11
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept novembre à seize heures trente-quatre minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

#### Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Lechnig, Maurice Hoarau, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noéline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

#### Étaient représentés :

Charles Emile Gonthier par Liliane Abmon, Bernard Picardo par Jacquet Hoarau, Dominique Gonthier par Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon par Marcelin Thélis, Sylvie Jean-Baptiste par Daniel Maunier, Jack Gence par Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Martine Corré par Sylvie Lechnig, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

#### Absent :

Henri Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 22-20231127**

**Travaux d'aménagement de diverses voies – 2<sup>e</sup> procédure**  
**Lot n° 3 – Travaux d'aménagement des trottoirs et réseaux des rues Jules Bertaut et Fidélio Robert**  
**Avenant n°1 au marché de travaux n° 2022/37**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Vu** le Code de la commande publique,
- Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 novembre 2023,
- Vu** le rapport n° 22-20231127 présenté au Conseil municipal du lundi 27 novembre 2023,

**Considérant** que le marché n° VI2022/37 relatif à l'aménagement des trottoirs et réseaux des rues Jules Bertaut et Fidélio Robert a été notifié le 20 septembre 2022 au groupement d'entreprises NAOTERA BTPT et TSOI pour un montant de 1 425 017,60 €HT (soit 1 546 144,10 €TTC) avec un délai de travaux de 300 jours calendaires (y compris période de préparation de 60 jours calendaires),

**Considérant** que les travaux principaux concernent la création d'un réseaux de récupération des eaux usées, les aménagements de réseaux d'eaux pluviales, la réalisation de bordures et de trottoirs et leur sécurisation par potelets et garde-corps, ainsi que la repose du réseau d'éclairage public,

**Considérant** que lors des terrassements pour les implantations des ouvrages et la création des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, la découverte de plusieurs éléments ont provoqué le choix de modification de certains travaux prévus au marché initial, notamment en termes d'aménagement pour les piétons au niveau des trottoirs,

**Considérant** que pour la création du réseau de récupération des eaux usées, la CASud a demandé des modifications pour la réalisation de ces travaux,

**Considérant** que tout ceci implique des moins-values sur les travaux non effectués à hauteur de 139 805,00 €HT, ainsi que des plus-values sur les travaux à réaliser à hauteur de 382 112,30 €HT,

**Considérant** que les prestations représentent finalement un montant en plus-value de 307,30 €HT (soit 262 903,42 €TTC), donc 17,00 % du montant du marché initial, modifiant ainsi le montant du marché en 1 809 047,52 €TTC,

**Considérant** que les travaux impliquent un délai supplémentaire de 60 jours calendaires pour les réaliser, modifiant ainsi le délai du marché en 360 jours calendaires,

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 16 novembre 2023, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant sur le fondement de l'article R.2194-2 du Code de la Commande publique,

**Le Conseil municipal,**  
**réuni le lundi 27 novembre 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

**Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions)**

**Article 1** la conclusion et la signature de l'avenant de travaux d'un montant de 262 903,42 €TTC au marché VI2022/37 passé avec le groupement d'entreprises NAOTERA BTPT et TSOI,

**Article 2** le nouveau montant du marché fixé à 1 809 047,52 €TTC, ainsi que le nouveau délai du marché fixé à 360 jours calendaires,

**Article 3** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**

## A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune du Tampon  
Service de la Commande Publique  
256 rue Hubert Delisle – CS 32117  
97831 LE TAMPON CEDEX

## B - Identification des titulaires du marché

LE MANDATAIRE DU GROUPEMENT SOLIDAIRE 1 <sup>er</sup> Cotraitant	LE COTRAITANT DU GROUPEMENT 2 <sup>ème</sup> cotraitant
<p><b>NAOTERA BTPT</b> 34 Chemin Balance 97440 SAINT ANDRE Tél. : 02 62 21 43 36 Mail : <a href="mailto:naoterabtpt@gmail.com">naoterabtpt@gmail.com</a> Siret : 818 196 065 00036 Le Gérant : M. Vianney SETTAMA</p>	<p><b>TSOI</b> 14 RUE PIERRE AUBERT ZI DU CHAUDRON 97490 SAINTE CLOTILDE Tél. : 02 62 72 90 25 Mail : <a href="mailto:comptabilite@tsoi.fr">comptabilite@tsoi.fr</a> Siret : 445 353 691 00022 Le Gérant : M. Thierry BOITEAU</p>

## C - Objet du marché

■ Objet du marché public :

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE DIVERSES VOIES DU TAMPON – 2<sup>E</sup> PROCEDURE**  
**Lot N°3 : Travaux d'aménagement des trottoirs et réseaux des rues Jules Bertaut et Fidélio Robert**

■ Numéro du marché public : **VI2022.37**

■ Date de la notification du marché public : **20/09/2022**

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : **8,5 %**
- Montant HT : **1 425 017,60 €**
- Montant TTC : **1 546 144,10 €**

■ Délai d'exécution : **300 jours calendaires y compris période de préparation et d'installation de 60 jours à compter de l'OS n° 1.**

## D - Objet de la modification du marché public.

■ Modifications :

Dans le cadre du chantier, des adaptations sont nécessaires afin d'améliorer la sécurité des cheminements piétons, de tenir compte des remontées terrain des riverains et de répondre aux problèmes de gestion des eaux pluviales et eaux usées vis à des riverains (nouvelles constructions, changement des typologies de délimitations de domaine privé...).

L'avenant porte sur des travaux supplémentaires suivants :

#### **a) Modification des trottoirs**

Le marché prévoyait la réalisation d'un trottoir de part et d'autre de la rue Fidelio Robert et Jules Bertaut. Compte tenu des retours de riverains en cours de chantier et des évolutions des délimitations du domaine public, il est nécessaire de modifier le profil de la voie sur certains tronçons en augmentant les quantités de murs de soutènement, en supprimant un trottoir d'un côté et en le remplaçant par des bordures et espaces verts.

Ces modifications entraînent une plus-value de **49 791,30 €<sup>HT</sup>** au marché des entreprises du groupement, NAOTERA BTPT et TSOI.

#### **b) Modification des passages piétons**

Le marché prévoyait la réalisation de 4 passages piétons. Lors de la phase chantier, il a été constaté des usages avec des traversées dangereuses. Afin de palier à ce constat, il est nécessaire d'ajouter 4 passages piétons supplémentaires. La réalisation de ces passages piétons s'accompagne de la pose de dalles podotactiles.

Ces modifications entraînent une plus-value de **16 640,00 €<sup>HT</sup>** au marché des entreprises du groupement, NAOTERA BTPT et TSOI.

#### **c) Demande de pose supplémentaire de potelets**

Le marché prévoyait la pose de 36 potelets sur l'ensemble du linéaire du projet. Au vu des pratiques constatées de stationnement dangereux en phase chantier, l'ajout de 80 potelets supplémentaires sur la Rue Jules Bertaut est souhaitable pour sécuriser le cheminement piéton.

Ces modifications entraînent une plus-value de **7 600,00 €<sup>HT</sup>** au marché des entreprises du groupement, NAOTERA BTPT et TSOI.

#### **d) Création d'un mur en bloc US pour les parcelles CD 206 et CD305**

Lors de la phase chantier, les travaux d'accotement aux droits des parcelles CD 206 et CD 305 ont engendré une fragilisation des murs de clôture. Il est nécessaire de reprendre ces clôtures et de réaliser des murs en bloc US 20x40.

Ces modifications entraînent une plus-value de **8 100,00 €<sup>HT</sup>** au marché des entreprises du groupement, NAOTERA BTPT et TSOI.

#### **e) Modification du réseau d'eau pluviale**

Le marché prévoyait la réalisation d'un réseau EP sur 335 ml. Lors de la phase chantier, il a été

constaté une implantation différente des réseaux humides rendant trop contraignant la réalisation de ce réseau EP. Il est ainsi décidé de garder le réseau EP existant et d'ajouter un caniveau grille K1000.

Ces modifications entraînent une moins-value de **-69 795,00 €<sup>HT</sup>** au marché des entreprises du groupement, NAOTERA BTPT et TSOI.

#### **f) Modification des chambres éclairage public**

Le marché prévoyait la pose de chambre de tirage L1T pour le réseau d'éclairage public. Afin de faire des économie, l'entreprise a proposé au MOA des regards de tirages 40x40.

Ces modifications entraînent une moins-value de **-16 150,00 €<sup>HT</sup>** au marché des entreprises du groupement, NAOTERA BTPT et TSOI.

#### **g) Réalisation d'escaliers supplémentaires**

Le marché ne prévoyait pas la reprise d'escalier existant. Lors du démarrage des travaux, 4 escaliers existant ont été découverts à l'intérieur des parcelles. Le maître d'ouvrage ayant demandé le rechargement à +/-6cm de l'enrobé sur l'existant et la mise en œuvre des bordures T2 (+14cm), il s'avère donc que le trottoir se retrouve beaucoup plus haut par rapport aux 4 accès existants. Ces 4 accès disposant d'un escalier, il est donc nécessaire de les reprendre afin de maintenir des accès conforme à la norme pour les différentes parcelles.

Ces modifications entraînent une plus-value de **3 400,00 €<sup>HT</sup>** au marché des entreprises du groupement, NAOTERA BTPT et TSOI.

#### **h) Reprise des sorties EP des parcelles privées**

Lors du décaissement effectué pour la réalisation du trottoir aux abords des accotements de la rue Jules Bertaut & Fidélío Roberts, plusieurs sortie EP ont été découvertes par l'entreprise. Afin de maintenir le fonctionnement hydraulique des parcelles, le MOA a demandé de rajouter des tuyaux PVC Ø100 en traversée de trottoir.

Ces modifications entraînent une plus-value de **600,00 €<sup>HT</sup>** au marché des entreprises du groupement, NAOTERA BTPT et TSOI.

#### **i) Suppression de prestations**

Compte tenu des modifications précédentes, certaines opérations ne sont plus justifiées. Les prestations ci-dessous n'ont plus lieu de figurer dans le marché :

Fourniture et pose de garde-corps de type "Croix de Saint André", modèle "Saint-Anne d'Auray" ou équivalent sur 55 ml : -12 375,00 € HT

Dépose et repose à neuf d'un portail coulissant : -2 800,00 € HT

Fourniture et mise en œuvre de scories 20/40 pour 10 m<sup>3</sup> : - 650,00 € HT

Fourniture et pose de clôture rigide 1m ht sur 56 ml : - 3 640,00 € HT

Démolition et réfection d'un escalier de 4m x 1m : - 1 000,00 € HT

Ces modifications entraînent une moins-value de **-20 465,00 €<sup>HT</sup>** au marché des entreprises du groupement, NAOTERA BTPT et TSOI.

## j) Demande de modification du réseau EU par la CASUD

Le marché prévoyait la pose d'un réseau EU à 1,00 m de profondeur maximum. Lors du démarrage du chantier et des concertations avec la CASUD, il a été constaté une typologie de terrain (pente vis à vis de certaines interfaces avec les administrés) nécessitant d'approfondir le réseau EU à environ 1,20 m minimum. Cette modification entraîne un volume de fouille beaucoup plus important d'environ 768 m<sup>3</sup> pour 6669,00 dm/m sur un terrain très rocheux et un remblaiement des tranchées plus important de l'ordre de 500m<sup>3</sup>.

Cette modification du réseau EU s'accompagne d'une modification de nombre de culottes de branchements, de regards DN 800 et de regards DN 1000 y compris les raccordements des tuyaux PVC Ø200 et PVC Ø160.

Ces modifications ont conduit à l'augmentation des prestations suivantes :

- Fouilles en tranchée pour réseaux en terrain rocheux pour un volume de 3 138 m<sup>3</sup> : 116 296,00 €
- Fourniture et pose de tuyau PVC Ø200 y compris raccordement au réseau existant pur 158 ml : 5 056,00 €
- Fourniture et mise en œuvre de grave 0/31,5 pour remblais tranchée y compris compactage et essais de contrôle pour un volume de 500 m<sup>3</sup> : 17 500,00 €
- Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à froid pour sécurisation provisoire de tranchées sur une surface de 247 m<sup>2</sup> : 7 410,00 €
- Fourniture et pose de 6 culottes de branchement : 960,00 €
- Fourniture et pose de 40 regards EU diam 1000 réseau principal : 58 000,00€
- Sur-profondeur réseau suite demande CASUD sur postes 6.3.4.1 « fouilles en tranchées en terrain meuble et rocheux » pour 6 669 dm/ml ce qui représente un volume de 768 m<sup>3</sup> : 73 359,00 €
- Fourniture et pose de 3 regards EU diam 800 pour les branchements de riverains : 3 750,00 €

Ces modifications ont conduit à la suppression des prestations suivantes :

- Fourniture et pose de tuyau PVC Ø160 pour raccordement au réseau Ø200 sur 223ml : -6 467,00 €
- Fourniture et pose de 6 tabourets : - 960,00 €
- Fouilles en tranchée pour réseaux en terrain meuble pour un volume de 1 298 m<sup>3</sup> : -25 968,00€

Ces modifications entraînent une plus-value de **248 936,00 €<sup>HT</sup>** au marché des entreprises du groupement, NAOTERA BTPT et TSOI.

## k) Mise à la côte des bouches à clé et de regards AEP

Lors de la phase chantier, un réseau AEP existant a été découvert sous trottoir ce qui implique donc une mise à la côte des 41 bouches à clés existantes et de 4 regards AEP existants.

Ces modifications entraînent une plus-value de **5 500,00 €<sup>HT</sup>** au marché des entreprises du groupement, NAOTERA BTPT et TSOI.

### I) Mise à la côte des bouches d'incendie

Le marché ne prévoyait pas la mise à la côte des bouches d'incendies existants. Compte tenu de la réalisation du trottoir, il s'avère nécessaire de mettre à la côte la bouche d'incendie existant.

Ces modifications entraînent une plus-value de **350,00 €<sup>HT</sup>** au marché des entreprises du groupement, NAOTERA BTPT et TSOI.

### m) Mise en œuvre de remblais

Le marché prévoyait la mise en œuvre de 95 m<sup>3</sup> de remblais pour la mise à niveau du fond de forme. Lors du démarrage du mur de soutènement sur la parcelle BD527, le remblai pour la mise à niveau du fond de forme sous trottoir s'avère plus important compte tenu de la hauteur moyenne du mur, environ 2,00 m de haut sur 60 ml pour 195 m<sup>3</sup> de remblais supplémentaire.

Ces modifications entraînent une plus-value de **7 800,00 €<sup>HT</sup>** au marché des entreprises du groupement, NAOTERA BTPT et TSOI.

#### ■ Incidence financière de la modification :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché :

NON

OUI

#### Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 8.5%

Montant HT : 242 307,30 € HT

Montant TTC : 262 903,42 € TTC

Pourcentage d'écart introduit par l'avenant : + 17,00%

#### Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 8.5%

Montant HT : 1 667 324,90 € HT

Montant TTC : 1 809 047,52 € TTC

#### ■ Autres clauses :

Compte tenu de l'ensemble des modifications ci-dessus, les délais d'exécution du lot n°03 du marché, initialement fixés à la notification de marché en date du 20 septembre 2022 et ajustés par les OS n°1, n°2 et n°3, sont prolongés par le présent avenant de 60 jours calendaires hors congés BTP.

**E - Signatures**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur**

A : ....., le .....  
Signature  
(Représentant du pouvoir adjudicateur)

**G - Notification de la modification au titulaire du marché public**